



Réunion organisée en marge de la 131^{ème} Assemblée de l'UIP

Pour qu'aucune femme, aucun enfant, aucun adolescent ne soit laissé de côté : accélérer l'action parlementaire de réduction de la mortalité maternelle et infantile et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement

Mercredi 15 octobre 2014
12 h.45 – 14 h.15
Salle 18, CIGC, Genève

Une collation sera servie à l'extérieur de la salle avant la réunion

A moins de 500 jours de l'échéance des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) fixée à 2015, la communauté mondiale a fait des progrès significatifs vers la réalisation de l'OMD 4 (réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans) et l'OMD 5 (réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle). A l'échelle mondiale, les taux de mortalité maternelle et infantile ont baissé de près de moitié par rapport à 1990 et d'importants progrès ont été obtenus au cours des dix dernières années.

Toutefois, moins d'un quart des pays les plus concernés atteindront leurs cibles des OMD, y compris dans les pays où le revenu intérieur est en hausse et où les responsables politiques sont de mieux en mieux informés des interventions qui permettent d'améliorer efficacement la santé des femmes, des enfants et des adolescents.

Si les parlements n'ont pas été directement impliqués dans la conception des OMD, ces dernières années, ils ont pris un rôle essentiel dans la conduite des efforts déployés au niveau mondial pour réaliser les cibles fixées par certains d'entre eux, en particulier les OMD 4 et 5, et pour accélérer les avancées. En 2012, par l'intermédiaire de l'UIP, les parlements ont adopté une résolution historique intitulée "L'accès à la santé, un droit fondamental : quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ?". Tandis que les parlements prêtent une attention accrue aux OMD 4 et 5, de nombreux pays sont en passe d'adopter des mécanismes redditionnels plus stricts pour le suivi des avancées et la protection des droits, notamment en partenariat avec la société civile et les partenaires du développement. Un examen strict de l'allocation des budgets, combiné à une révision législative et à un travail de sensibilisation efficace sont des conditions essentielles de la protection et de la promotion de la santé des femmes et des enfants.

Cette réunion spéciale organisée en marge de la 131^{ème} Assemblée permettra de faire le point sur les progrès accomplis vers la réalisation des OMD 4 et 5, en mettant l'accent sur l'action parlementaire. Il s'agira, en particulier, de traiter les questions suivantes :

- Quels sont les progrès accomplis en matière de réduction de la mortalité maternelle et infantile et d'amélioration de la santé génésique, et quels enseignements peut-on en tirer ?
- En quoi les parlements ont-ils contribué à ces efforts? Est-il possible d'identifier de bonnes pratiques, notamment pour les pays ayant des niveaux de développement économique similaires ?
- Quels sont les partenaires essentiels des parlements dans l'exercice de leur fonction de contrôle ?
- Comment renforcer les efforts d'amélioration de la santé des adolescents, notamment en ce qui concerne la santé et le bien-être des filles ?

Langues de la réunion : anglais, français et espagnol.

Programme provisoire

- Modératrice : Mme Salma Atallahjan, sénatrice (Canada), Ambassadrice itinérante de l'UIP pour la santé maternelle et infantile
- Mot de bienvenue : M. Martin Chungong, Secrétaire général (12 h.45-12 h.50)
- Allocution d'ouverture : Mme Shirin Sharmin Chaudhury, Présidente du Parlement du Bangladesh (12 h.50-13 h.00)
- Principales conclusions du séminaire régional "Rompre le cycle de la violence contre les filles en Asie et dans le Pacifique"
 - Possibilités de renforcement de l'action parlementaire en faveur de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant
- Présentation d'expert : Dr Marleen Temmerman, Directrice du Département Santé et recherche génésiques de l'Organisation mondiale de la Santé (13 h.00-13 h.10)
- Dernières constatations et données mondiales sur les progrès accomplis en matière de santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant
 - L'importance de la reddition de comptes dans le domaine de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, et le rôle des parlements en la matière
 - Santé de la mère et de l'enfant dans le programme de développement pour l'après-2015
- Intervenante : Mme Alphonsine Mukarugema, députée et Vice-Présidente de la Commission des Affaires sociales de la Chambre des députés du Rwanda (13 h.10 – 13 h.15)
- Discussion*
- Présentation d'expert : Dr Shyama Kuruvilla, Responsable technique senior du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH) (13 h.35-13 h.45)
- Principales conclusions de l'étude mondiale sur les facteurs de progrès nationaux en matière de réduction de la mortalité maternelle et infantile
 - Brève présentation de la déclaration de consensus du PMNCH sur le programme pour l'après-2015
- Intervenante : Mme Denise Pascale Allende, membre du Congrès national du Chili (13:45-13:50)
- Discussion*
- Bilan et allocution de clôture : Mme Salma Atallahjan, sénatrice (Canada), Ambassadrice itinérante de l'UIP pour la santé maternelle et infantile (14 h.10-14 h.15)